

## PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du Village de Memramcook, tenue le mardi 22 novembre 2022, à 17 h, à l'Édifice municipal.

Présences : Maxime O. Bourgeois - Maire  
Mariane Cullen - Conseillère/Maire suppléante  
Marc Boudreau - Conseiller  
Brian Cormier - Conseiller  
Normand Dupuis - Conseiller  
Yanic Vautour - Conseiller  
Monique Bourque - Directrice générale/Greffière  
Caroline LeBlanc - Directrice générale/Directrice des finances  
Daniel Chiasson - Directeur des travaux publics  
Maryse LeBlanc - Directrice des loisirs et de la programmation  
Philippe Vachon - Gérant du terrain de golf et de l'aréna  
Gérald Boudreau - Chef pompier

Absence : Carole Duguay - Conseillère

1. **Appel à l'ordre**

Monsieur le maire, Maxime O. Bourgeois, appelle la réunion à l'ordre à 17 h 08.

2. **Reconnaissance du territoire traditionnel non cédé**

Le maire fait la reconnaissance du territoire traditionnel non cédé.

3. **Constatation du quorum par la greffière**

La greffière constate le quorum.

4. **Déclaration de conflit d'intérêts**

Aucun conflit n'est déclaré.


5. **Adoption de l'ordre du jour  
Proposé par Marc Boudreau  
Appuyé de Mariane Cullen**

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications proposées, soit d'ajouter les points 14. a) *Rues non-entretenu*, b) *Constitution du conseil à huis clos*, c) *Article 68(1)(c) de la Loi sur la gouvernance locale – de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat*, d) *Retour en réunion extraordinaire* et e) *Adoption de résolution(s)*.  
**Adoptée à l'unanimité.**

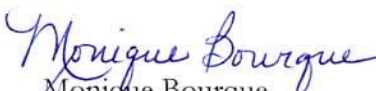
- P22 – 11 – 188      6. **Budget du fonds de fonctionnement général 2023**  
**Proposé par Marc Boudreau**  
**Appuyé de Yanic Vautour**  
Que le conseil du gouvernement local de Memramcook adopte que la somme de 8 977 956 \$ soit le budget total de fonctionnement de la municipalité, que la somme de 5 839 104 \$ soit le mandat du gouvernement local pour l'année suivante, et que le taux d'imposition soit de 1,3912 \$. Le conseil ordonne et prescrit que le mandat soit prélevé par le ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de la *Loi sur l'évaluation* et se trouvent dans le territoire du gouvernement local du Village de Memramcook. **Adoptée à l'unanimité.**
- P22 – 11 – 189      7. **Projets capitaux fonds général 2023**  
**Proposé par Mariane Cullen**  
**Appuyé de Brian Cormier**  
Que le conseil municipal de Memramcook adopte le tableau des projets capitaux pour le fonds général pour l'année financière 2023 tel que présenté avec l'ajout de l'achat de tablettes électroniques (iPads) pour les membres du conseil. **Adoptée à l'unanimité.**
- P22 – 11 – 190      **Proposé par Normand Dupuis**  
**Appuyé de Marc Boudreau**  
Que le conseil municipal autorise l'administration d'aller en appel d'offres pour l'achat d'un nouveau « backhoe ». **Adoptée à l'unanimité.**
- P22 – 11 – 191      **Proposé par Marc Boudreau**  
**Appuyé de Brian Cormier**  
Que le conseil municipal autorise l'administration d'aller en appel d'offres pour remplacer la « Rescue 1 » pour le Service d'incendie. **Adoptée à l'unanimité.**
- P22 – 11 – 192      8. **Budget du fonds de fonctionnement du service eau et égout 2023**  
**Proposé par Yanic Vautour**  
**Appuyé de Mariane Cullen**  
Que le conseil du gouvernement local de Memramcook adopte qu'en vertu de l'alinéa 117(4) de la *Loi sur la gouvernance locale* le budget total de fonctionnement du service eau et égouts pour la prochaine année comprendra des revenus de 1 978 885 \$ et des dépenses de 1 978 885 \$. **Adoptée à l'unanimité.**
- P22 – 11 – 193      9. **Projets capitaux fonds eau et égout 2023**  
**Proposé par Marc Boudreau**  
**Appuyé de Normand Dupuis**  
Que le conseil municipal de Memramcook adopte le tableau des projets capitaux pour le fonds eau et égout pour l'année financière 2023 tel que proposé. **Adoptée à l'unanimité.**

- P22 – 11 – 194
10. **Transfert du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de fonctionnement général**  
**Proposé par Brian Cormier**  
**Appuyé de Marc Boudreau**  
Que le conseil accepte de transférer un montant de 160 000 \$ du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de fonctionnement général.  
**Adoptée à l'unanimité.**
- P22 – 11 – 195
11. **Transfert du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve d'immobilisation général**  
**Proposé par Marc Boudreau**  
**Appuyé de Mariane Cullen**  
Que le conseil accepte de transférer un montant de 208 327 \$ du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve d'immobilisation général.  
**Adoptée à l'unanimité.**
- P22 – 11 – 196
12. **Transfert du fonds de fonctionnement du service eau et égout au fonds de réserve d'immobilisation eau et égout**  
**Proposé par Marc Boudreau**  
**Appuyé de Brian Cormier**  
Que le conseil accepte de transférer un montant de 20 000 \$ du fonds de fonctionnement du service au et égout au fonds de réserve d'immobilisation eau et égout. **Adoptée à l'unanimité.**
- P22 – 11 – 197
13. **Lieux dangereux ou inesthétiques – propriété portant le NID 70108931**  
**Proposé par Mariane Cullen**  
**Appuyé de Marc Boudreau**  
Que le conseil autorise le personnel municipal et les agents chargés de l'exécution des arrêtés municipaux de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution des travaux de démolition et de nettoyage de la propriété identifiée par le NID 70108931, située sur la rue Renaissance et que le conseil autorise les coûts afférents raisonnables afin de rendre la propriété conforme à l'arrêté municipal no 48 *Un arrêté du Village de Memramcook relatif aux lieux dangereux ou inesthétiques* et à la *Loi sur la gouvernance locale*. Que le conseil autorise également le personnel municipal d'entreprendre les démarches nécessaires pour le remboursement des dépenses reliées. **Adoptée à l'unanimité.**
- P22 – 11 – 198
14. **Lieux dangereux ou inesthétiques – propriété portant le NID 00885434**  
**Proposé par Mariane Cullen**  
**Appuyé de Marc Boudreau**  
Que le conseil autorise le personnel municipal et les agents chargés de l'exécution des arrêtés municipaux de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution des travaux de nettoyage de la propriété identifiée par le NID 00885434, située au 520, rue Principale et que le conseil autorise les coûts afférents raisonnables afin de rendre la propriété conforme à l'arrêté municipal no 48 *Un arrêté du Village de Memramcook relatif aux lieux dangereux ou inesthétiques* et à la *Loi sur la gouvernance locale*.  
Que le conseil autorise également le personnel municipal d'entreprendre les démarches nécessaires pour le remboursement des dépenses reliées.  
**Adoptée à l'unanimité.**

- P22 – 11 – 199 a) **Rues non-entretenu**  
**Proposé par Marc Boudreau**  
**Appuyé de Brian Cormier**  
Que le conseil accepte de faire le nivelage (*grader*) si les conditions le permettent ou de réparer les trous sur la partie non-entretenu du chemin Memramcook-Est (section menant à la Route 2). **Adoptée à l'unanimité.**
- P22 – 11 – 200 b) **Constitution du conseil à huis clos**  
**Proposé par Mariane Cullen**  
**Appuyé de Normand Dupuis**  
Que le conseil se constitue à huis clos. **Adoptée à l'unanimité.**  
  
*Le directeur des travaux publics, la directrice des loisirs et de la programmation, le gérant du terrain de golf et de l'aréna et le chef pompier s'absentent pour le reste de la séance.*
- c) **Article 68(1)(c) de la Loi sur la gouvernance locale – de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat**
- P22 – 11 – 201 d) **Retour en réunion extraordinaire**  
**Proposé par Marc Boudreau**  
**Appuyé de Normand Dupuis**  
Que le conseil retourne en réunion extraordinaire. **Adoptée à l'unanimité.**
- e) **Adoption de résolution(s)**  
Aucune.
15. **Prochaine réunion**  
La prochaine réunion est prévue le 17 janvier 2023, à 19 h. (réunion ordinaire)
- P22 – 11 – 202 16. **Levée de la réunion**  
**Proposé par Marc Boudreau**  
**Appuyé de Yanic Vautour**  
Que le conseil accepte de lever la réunion et la séance est levée à 21 h 43. **Adoptée à l'unanimité.**



Maxime O. Bourgeois  
Maire



Monique Bourque  
Directrice générale/Greffière